

## “IVG” : un comité du Conseil de l'Europe contre l'objection de conscience

**Author** : Jeanne Smits

**Categories** : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

**Date** : 10 mars 2014

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe a fait droit à la demande de la Fédération internationale du Planning familial en approuvant sa plainte contre l'Italie dénonçant le trop grand nombre de médecins objecteurs de conscience qui refusent de pratiquer des avortements. En moyenne, 70 % des médecins sont objecteurs, une proportion qui avoisine les 90 à 95 % dans certaines régions.

La plainte avait été déclarée recevable en 2012 (voir [ici](#)) par l'*International Planned Parenthood Federation European Network*(IPPFEN). Affilié au plus gros pourvoyeur mondial d'avortements, l'IPPFEN affirmait que les médecins italiens « abusent » de leur droit à l'objection de conscience, et qu'il fallait donc déclarer que la loi italienne « viole le droit à la santé (...) en protégeant insuffisamment le droit d'accéder aux procédures d'interruption de la grossesse ». En particulier, le réseau dénonçait l'absence de mesures pour garantir la présence d'un personnel non-objecteur dans tous les hôpitaux publics.

Cette absence, selon le Planning, viole le « droit à la vie, à la santé et à l'autodétermination des femmes cherchant à mettre fin à une grossesse ».

C'est par 13 voix contre 1 que le Comité des droits sociaux du COE a approuvé la plainte et s'engage désormais à vérifier que l'Italie prendra les « mesures nécessaires » pour appliquer pleinement la loi 194 légalisant l'avortement dans ce pays.

Hilary White de [LifeSiteNews](#) rapporte les propos d'une parlementaire ex-féministe et ancien secrétaire d'Etat à la Santé, Eugenia Roccella, soulignant que l'IPPF, « corps obscur », se saisit à une nouvelle fois du Conseil de l'Europe pour « attaquer » le droit souverain d'un Etat de s'occuper de ses propres affaires. Le COE, rappelle-t-elle, a adopté en 2010 une [résolution](#) très forte défendant et élargissant le droit à l'objection de conscience. A quoi s'ajoute le fait que le nombre des avortements continue de baisser en Italie ; selon Mme Roccella, chaque gynécologue non-objecteur enregistre en moyenne 1,7 demande par semaine.

Mgr Ignacio Barreiro, directeur du bureau de Rome de Human Life International, a souligné pour LifeSite que sans avoir de pouvoir de contrainte sur le gouvernement italien, le comité du Conseil de l'Europe contribue à augmenter la pression et à militer pour le soi-disant « droit » à l'avortement.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour.**[S'abonner](#)

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)